

LES FEMMES EMPLOYÉES PAR LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question n° 543—M. Howie:

A la date la plus récente pour laquelle des renseignements sont disponibles, quel pourcentage des employés les femmes représentaient-elles au Service correctionnel?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel: A compter du 31 décembre 1983, 22.9 p. 100 du nombre total d'employés était des femmes.

LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE LA CEIC

Question n° 546—M. Howie:

La Direction de l'évaluation des programmes de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada emploie-t-elle des personnes et, dans l'affirmative, combien et quelles sont les dépenses prévues au titre des traitements pour la présente année financière et quelles étaient-elles au cours des deux années financières précédentes?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

Nombre de personnes à l'emploi de la Direction de l'évaluation des programmes	— 46
Prévisions salariales pour l'année fiscale en cours	— \$1,814,517
Dépenses salariales 1982-1983	— \$1,891,539
Dépenses salariales 1981-1982	— \$1,380,196

LE PROGRAMME D'ADAPTATION AU TRAVAIL

Question n° 636—M. Stewart:

Au sujet de la réponse à la question n° 126, quel était le budget prévu du programme d'adaptation au travail au cours de l'année financière 1983-1984?

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour l'année financière 1983-1984, la somme de \$1,680,000 a été prévue au budget du Programme d'adaptation au travail.

[Traduction]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

Pouvoir d'emprunt—Loi
ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 13 mars, de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, à la fin de mes propos, hier, je signalais que John Turner avait aiguillé le gouvernement sur la voie du financement prolongé au moyen de déficits budgétaires. Depuis, les Canadiens ont appris que ces déficits ne sont pas la panacée. Le Conseil économique de l'Ontario insiste sur le fait que ces déficits énormes ferment la porte aux investissements désirables. Quand le gouvernement fédéral emprunte 90c. de chaque dollar mis de côté par les Canadiens, il suscite une concurrence féroce pour les 10 p. 100 restants. Les taux d'intérêt plus élevés, qui suivent automatiquement l'offre et la demande, mènent à une plus forte inflation. Nous avons, comme pays, parcouru ce cycle une fois auparavant. Nous ne voulons pas recommencer, monsieur le Président, et la reprise économique dont nous entendons parler ne résistera pas non plus à un nouvel épisode d'intérêts élevés et d'inflation.

● (1510)

Ces déficits élevés sont le résultat de dépenses extravagantes. Le gouvernement va dépenser plus de 98 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière—10.5 p. 100 de plus que l'an passé. Le ministre prétend qu'il a suivi le programme de restrictions de 6 et 5 p. 100 et, dans son budget de février, il a promis de ne pas dépasser la limite de 4 p. 100. Il faut être très tolérant, en fait, et ne plus exercer aucun contrôle pour permettre un bond de 4 à 10.5 p. 100.

Ayant vécu au-dessus de ses moyens, le gouvernement est forcé de présenter le projet de loi C-21. Nommez-moi un propriétaire qui n'est pas découragé de constater que son hypothèque ne diminue pas même s'il paie ses mensualités régulièrement. N'importe quel particulier ou organisme qui s'endette doit rembourser et l'emprunt et l'intérêt. C'est la même chose pour les gouvernements, sauf ceux qui s'en fichent puisqu'ils règlent leur problème en haussant les impôts. Allez dire cela aux contribuables de St. Catharines, eux qui savent ce que c'est que de gagner \$1,000. Ils pensent que leurs impôts servent à financer les travaux publics, la défense nationale, les programmes sociaux et tout le reste. Ce n'est plus le cas: chaque contribuable de St. Catharines paye \$1,000 par année pour acquitter l'intérêt sur la dette publique.

Point n'est besoin d'être un génie pour comprendre que cet intérêt est payé au détriment de programmes essentiels. Nous voulons que le gouvernement mette fin à ses dépenses extravagantes.

Somme toute, je traiterais les contribuables de ma circonscription avec mépris si je votais pour le projet de loi. C'est une mesure irresponsable qui dépasse toutes les bornes. Que le gouvernement emprunte la moitié moins.